

## CALENDRIER DES EPREUVES

## BREVET PROFESSIONNEL

**ARTS DU SERVICE ET COMMERCIALISATION EN  
RESTAURATION (33407)**

## METROPOLE REUNION MAYOTTE

<b>Dates</b>	<b>Horaires</b>	<b>Épreuves</b>	<b>Coeff</b>	<b>Nature</b>
Suivant le choix de l'option :	Durée : 20 minutes **	<b>UF1</b> : Langue vivante Facultative Vendredi 18 mai : Allemand, Anglais, Espagnol, Portugais Mardi 15 mai : Anglais	**	Orale
Mercredi 23 mai 2018	14h00 à 17h00	<b>U 60</b> : Expression et connaissance du monde	3	Ecrite
Jeudi 24 mai 2018	14h00 à 15h00	<b>U 50</b> : Arts appliqués à la profession	1	Ecrite
Vendredi 25 mai 2018	14h00 à 16h30	<b>U 10</b> : Conception et organisation de prestations de restauration	4	Ecrite
CFA de LAON Mardi 29 mai 2018 Mercredi 30 mai 2018 Jeudi 31 mai 2018	A partir de 9 heures Durée 5 heures	<b>U 20</b> : Commercialisation et service	12	Pratique
INTERFOR Mercredi 30 mai 2018	A partir de 9 heures Durée 5 heures	<b>U 20</b> : Commercialisation et service	12	Pratique
CFA de LAON  INTERFOR Lundi 28 mai 2018  (matin)	A partir de 8 heures Durée : 30 minutes	<b>U 30</b> : Gestion de l'activité de restauration	5	Orale
CFA de LAON (après -midi) Interfor (matin) Lundi 28 mai 2018	Durée : 20 minutes	<b>U 40</b> : Langue vivante étrangère	4*	Orale

\* La durée totale de l'épreuve, construite en 3 parties, est de 20 minutes dont 5 minutes de préparation (pour la première partie).  
Le candidat choisit la langue au moment de son inscription.

\*\* La durée de l'épreuve, construite en 3 parties, est de 20 minutes dont 5 minutes de préparation (pour la première partie).  
La langue choisie au titre de cette épreuve doit être différente de celle choisie au titre de l'épreuve E4/U40.

Seuls comptent les points au-dessus de 10/20

**U 30 : Gestion de l'activité de restauration - Épreuve : ponctuelle orale - durée 30 minutes**

La commission d'évaluation se compose du formateur d'économie gestion, du formateur de sciences appliquées et/ou d'un professionnel de la spécialité. En cas d'absence de ce dernier, la commission pourra valablement statuer.

L'évaluation comporte deux parties :

Partie 1 : Présentation du projet professionnel du candidat et entretien (durée 15 minutes)

Le candidat présente son projet professionnel sans être interrompu (5 minutes).

Le jury engage un entretien avec le candidat sur son projet professionnel et les compétences correspondantes (G3 ou G4).

Partie 2 : Évaluation des connaissances et compétences de gestion (durée 15 minutes). Le jury questionne le candidat au sujet de situations professionnelles rencontrées par celui-ci en lien avec les autres compétences du pôle n°3 (G1, G2) et la compétence non évaluée lors de la première partie de l'épreuve (G3 ou G4).